



Chrysalis DROME  
Maison de la Justice et du Droit  
5, boulevard Gabriel Péri  
26100 Romans sur Isère  
Mob. 06 78 41 03 52  
Email : [secretariat@chrysalis-drome.org](mailto:secretariat@chrysalis-drome.org)  
Site : [chrysalis-drome.org](http://chrysalis-drome.org)

## **RAPPORT MORAL 2019–**

**Présenté lors de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**du 28 mars 2019 à 18 heures –**

**Lieu: MJD Romans sur Isère**

En préambule , je voudrais remercier la mairie de Romans et la communauté de communes qui nous permettent d'utiliser les locaux de la MJD à la fois pour recevoir les enfants, organiser nos permanences et réunions ainsi que la mairie de Bourg de Péage qui met à notre disposition la salle Cocteau pour organiser nos formations annuelles

**Sont excusés:**

Nathalie Nieson, Maire de Bourg de Péage,  
 Marie Pierre Mouton, Présidente du Conseil départemental  
 Madame Anna place, Conseillère Départementale, adjointe au maire de Bourg de péage  
 le Secrétaire Général de la Préfecture  
 la Présidente du TGI de Valence  
 le Maire de Crest  
 le Maire de Loriol  
 le Maire de Pierrelatte  
 Monsieur Louis PENOT, administrateur ad hoc à la sauvegarde de l'enfance de la Drôme

Sont remerciés pour leur présence, le Bâtonnier Jean -Félix PUPEL, qui vient de prendre sa retraite après de très nombreuses années consacrées à défendre l'intérêt collectif de l'Ordre et qui a toujours participé à nos AG et formations et recherché avec nous des solutions concrètes pour permettre à notre association d'exercer ses missions , Madame Anny FRANDON qui aura contribué au développement et au rayonnement de la MJD de Romans par son dynamisme et sa détermination à faire vivre cette MJD, Madame Pascale VARRET du CIDFF de la Drôme, directrice de la MJD qui a pris la suite de Madame Anny FRANDON et qui comme cette dernière auparavant continue à nous accueillir toujours chaleureusement à la MJD, Madame Fabienne Chabot, responsable du service AEMO de la Sauvegarde de l'enfance qui nous a proposé un échange fructueux par le biais d'une rencontre entre notre Association et le service AEMO pour mieux délimiter le rôle de l'éducateur d'AEMO et celui de l'administrateur ad hoc lorsque l'enfant victime est suivi par la Sauvegarde de l'enfance, Monsieur Plantier représentant la F.O.L. de la Drôme auprès de qui notre association vient d'adhérer.

Avant de commencer, cette Assemblée Générale, je voudrais rendre hommage à Paul BOUCHET, lutteur infatigable de l'égalité, qui nous a quitté ce lundi 25 mars 2019, à la veille de fêter ses 95 ans.

Je vous cite des passages de l'article publié sur le site d'ATD quart monde :

« Toute sa vie Paul Bouchet qui avait été résistant à 19 ans, aura combattu pour la liberté, pour une égale justice (il fut le premier avocat des syndicats avant de devenir Bâtonnier de Lyon et de contribuer à la création du syndicat de la magistrature). Il fut Président d'ATD quart Monde après Geneviève Anthonioz DE GAULLE et dans ce cadre s'est battu pour l'accès de tous aux droits pour tous.

En préambule de son livre, mes sept utopies, il écrivait : « Je suis inspiré par Goethe : il faut rêver l'impossible pour réaliser tout le possible. A l'heure actuelle, le danger serait de ne croire qu'à des réponses concrètes, à un programme. Si ce n'est pas soutenu par une espérance, cela va très vite retomber en dépit ou en désenchantement. J'ai eu plusieurs utopies et pour chacune, j'ai eu des désillusions, mais je n'ai pas été désenchanté. Le désenchantement est le grand risque actuel, car il immobilise. L'utopie, c'est l'anticipation militante, c'est croire en l'action au goût de vivre et d'agir ».

J'ai eu la chance de rencontrer personnellement Paul BOUCHET à deux reprises, et notamment lorsqu'il avait, à plus de quatre-vingt ans, accepté l'invitation de la mairie de Bourg de Péage de venir donner une conférence à la salle François Mitterrand à l'occasion de la Journée mondiale du refus de la misère.

Le meilleur hommage que nous pouvons lui rendre est de continuer la lutte, l'information et la sensibilisation pour la reconnaissance des droits des enfants victimes, à une juste indemnisation et à un meilleur accompagnement avant, pendant et après le procès.

- **Les MINEURS NON ACCOMPAGNES (MNA)**

Nous allons également essayer de faire un appel à toutes les bonnes volontés en ce qui concerne, ceux qui sont appelés par la loi mineurs non accompagnés, mais qui sont en réalité des enfants étrangers, sans papiers, et qui doivent mener un véritable parcours du combattant pour déposer leur demande d'asile, accéder à une scolarité, adresser un parcours de vie à l'OFPRA, se rendre à l'OFPRA et tout ceci lorsqu'ils ne sont pas pris en charge par l'ASE sans soutien financier, ni aide psychologique .....

A travers nos trois désignations, nous sommes en mesure d'affirmer que les droits fondamentaux de ces enfants comme l'accès à l'éducation, aux soins, à la culture sont très inégalement pris en compte selon les départements, ce qui est contraire à un état de droit et à l'égalité de traitement auquel peut prétendre chaque enfant.

Je donne la parole à Françoise VILLARD administrateur ad hoc, qui va vous parler d'un cas concret pour lequel nous avons été désigné, la jeune Dina (le prénom a été modifié)

.....  
*A ce jour, nous avons été désignés pour accompagner 3 jeunes filles Mineures Non Accompagnées [MNA] dans leur démarche de demande d'asile. Dina est celle qui a nécessité de notre part un plus grand engagement dans la durée puisque les 2 autres ont fait l'objet d'une procédure accélérée pour le traitement de leur demande d'asile (originaires de pays dit « sûr »).  
 Dina est originaire de la Guinée, elle sera majeure début mai prochain.*

**Son histoire :**

- décès de son papa alors qu'elle a seulement 10 ans,
  - issue du 2<sup>ème</sup> mariage de son papa
  - lorsqu'il décède, la 1<sup>ère</sup> épouse a récupéré tous les biens et l'argent.
  - par le biais d'une association, elle apprend la couture dès l'âge de 13 ans,
  - à 15 ans, elle fait des travaux de couture et coiffe pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa mère.
  - à 17 ans, sa belle-mère veut la marier à un homme bien plus âgé qu'elle, qu'elle ne connaît pas, pour devenir sa 3<sup>ème</sup> épouse. Dina refuse ce mariage, elle est battue. Elle décide de fuir la Guinée.
  - Elle va intensifier ses travaux de couture et coiffure pour avoir de l'argent pour financer son voyage.
  - en avril 2018, elle prend un avion pour le Maroc. Elle dormira dans la rue, coiffera pour de l'argent.
  - Elle rejoint Nador au Nord puis rejoindra Tarifa en Espagne en zodiac. Elle est arrêtée par la police, vivra en camp de réfugiés.
  - Elle se rend à Séville, dort souvent dans la rue, coiffe et mendie.
  - Un européen lui propose de l'aider. Il l'amènera en voiture jusqu'à Montélimar où elle arrivera le 5 septembre dernier (soit un périple de près de 5 mois).
  - Après quelques jours d'errance, elle rencontre un compatriote qui va l'aider et l'héberger à Montélimar.
  - Elle se rend à la Préfecture de Grenoble qui est le Guichet Unique des demandeurs d'asiles pour la région (GUDA). Etant mineure, la Préfecture demande au Procureur de la République de Valence de désigner un Administrateur Ad'Hoc.
- C'est ainsi que le 11 octobre 2018 Chrysallis a été désignée pour assister et représenter Dina dans le cadre des procédures administratives et juridictionnelles relatives à sa demande d'asile. C'est dans ces termes que le cadre de notre mission est posé avec les flous que cela comporte.

#### **Nos actions auprès de cette jeune fille**

- Obtenir ses coordonnées pour pouvoir la rencontrer et lui remettre sa convocation au GUDA. N'étant pas passée par une zone d'attente et s'étant rendue directement en Préfecture, elle était inconnue des institutions habituelles : ASE, Asile.Com, Adate...
- On retrouve sa trace auprès d'ASTI où elle s'était rendue à une permanence.
- Rencontre avec Dina, déplacement au GUDA à Grenoble pour enregistrement de sa demande d'asile et remise du dossier à remplir pour sa demande d'asile auprès de l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides).
- Recueil de son récit de vie qui fait partie intégrante du dossier de demande d'asile
- Renseignement du dossier à fournir et envoi à l'OFPRA dans les 21 jours maximum après le passage au GUDA
- Démarches nombreuses pour fixer sa domiciliation : ASE qui refuse car elle n'a pas fait l'objet d'une évaluation de sa minorité ; démarches auprès d'ASILE.Com, CCAS et Entr'aide à Montélimar, CIMADE. Les organismes habilités à domicilier un demandeur d'asile ne le sont pas pour un mineur, des critères sont à remplir (jugement d'émancipation ou présence d'un représentant légal ou tuteur). Chrysallis fait office de représentant légal mais uniquement pour son dossier de demande d'asile dans le cadre de la mission fixée par le Procureur de la République de Valence
- La circulaire du 14/04/2015 qui fixe le cadre de notre mission d'AAH auprès des mineurs étrangers isolés demandant l'asile précise que « l'AAH doit exercer sa mission en lien, outre les services de l'OFPRA et de la Préfecture, avec les différents professionnels intervenant auprès de l'enfant, dans le respect du rôle et des compétences de chacun, afin d'assurer au mieux sa mission dans l'intérêt du mineur ».
- C'est ainsi que de nombreux échanges d'information ont eu lieu avec l'association ASTI à Montélimar pour mettre en place une protection médicale, envisager la scolarisation de Dina, envisager un hébergement au cas où son compatriote ne pourrait pas poursuivre son

*hébergement, étudier la possibilité d'obtenir une allocation forfaitaire en attendant qu'elle puisse percevoir l'ADA (à sa majorité), obtenir une domiciliation indispensable pour demander l'Aide Médicale d'Etat (ou CMU) et pour sa scolarisation,... Toutes ces démarches ont été nécessaires du fait de la non prise en charge de Dina par les services d'ASE.*

- *Grace à la mobilisation d'ASTI et la bonne volonté d'autres partenaires (CIO, lycée,..), un rendez-vous avec le CIO a été obtenu et a permis d'évaluer le niveau scolaire de Dina, elle a ainsi pu intégrer un cours de français dans le cadre de la MLDS (Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire); elle bénéficie aujourd'hui de la CMU, elle a pu trouver un médecin référent. Une bénévole de l'association a accepté de la domicilier postalement. Elle bénéficie d'une aide sociale qui lui permet de prendre ses repas à la cantine du lycée à prix modéré et d'avoir une carte de transport vu l'éloignement du lycée et de son lieu de résidence.*
- *Nous avons accompagné Dina à la Préfecture de la Drôme pour le renouvellement de son attestation de demande d'asile.*
- *Un temps important a été consacré à la recherche d'informations (documentaire et contacts) pour assurer au mieux notre mission d'AAH auprès des MNA.*
- *Nous échangeons régulièrement au téléphone avec Dina et ASTI pour avoir de ses nouvelles.*
- *La prochaine étape est la préparation avec Dina de l'entretien qui aura lieu à l'OFPRA et notre accompagnement à cet entretien (si celui-ci intervient avant sa majorité) Nous devons aussi nous renseigner sur les démarches à effectuer pour l'obtention de l'ADA à sa majorité.*
- *Si le statut de réfugiée lui est accordé, notre mission prendra fin; s'il lui est refusé, nous prolongerons notre aide pour préparer un recours auprès de la Commission de Recours des Réfugiés ou nous l'orienterons vers une association compétente, si elle est majeure au moment des faits.*

Je précise enfin que dans le but de nous former, nous avons participé à une matinée d'échanges avec Isabelle El Kadiri (juriste salariée de l'association Chrysallis Isère) sur les missions d'accompagnement effectuées par l'association CHRYSALLIS ISERE étant rappelé qu'il est estimé la présence de 2000 MNA sur le département de l'Isère et plus de 200 dans la Drôme

Et que Patrick DAUVIER, futur administrateur ad hoc, s'est porté volontaire avec Françoise GILLE pour participer à une formation de deux jours qui aura lieu sur le thème des récits de vie des MNA (formation organisée par le forum des réfugiés à Lyon) formation qui sera financée par notre association

## • L'ACCOMPAGNEMENT LORS DES PROCES d'ASSISES

En février 2018, CHRYSALLIS DROME a représenté 4 enfants lors de trois procès d'Assises.

Je tiens à remercier BERNARD COTTE, qui par le fait du hasard s'est retrouvé administrateur ad hoc dans trois procès de la même session d'Assises.

Certains délibérés ayant été prononcés très tard, les administrateurs ad hoc sont restés toute la soirée aux côtés des mineurs pour attendre les délibérés.

Notre association souhaiterait de manière ponctuelle, pour les procès d'assises, disposer d'une salle où attendre avec les mineurs.

Nous savons que les magistrats et les greffiers manquent de place mais nous aimerions trouver une solution pour disposer d'un endroit dans le palais ou proche du Palais.

En effet, il faut comprendre qu'une victime qui a parfois attendu plusieurs années avant que son affaire ne soit jugée, souhaite la plupart du temps assister elle-même au prononcé de la sanction et donc attendre.

Je souhaite qu'une solution puisse être trouvée

- Pour une meilleure prise en compte des répercussions à long terme sur un enfant d'infractions de viols, d'agressions sexuelles, de non-assistance à personne en danger

La justice a un temps qui lui est propre (la phase d'enquête, parfois d'instructions pour les crimes, la phase de jugement où une sanction pénale est prononcée et la phase d'indemnisation).

Plusieurs films récents comme « chatouilles » ou « Grâce à Dieu », ont permis à partir de faits réels de faire comprendre au grand public comment il était difficile pour un enfant de comprendre ce qui lui arrive, puis de le nommer, enfin de le révéler avec toutes les conséquences que cela entraîne pour lui, notamment vis-à-vis de sa famille, qui ne le soutient pas toujours surtout lorsque l'auteur est un proche ou quelqu'un considéré comme irréprochable par sa famille.

Or de récentes études sur l'amnésie traumatique, notamment menées par Muriel SALMONA, ont démontré que certaines victimes pouvaient par un mécanisme de survie psychique avoir enfoui au fond de leur mémoire, certaines agressions qui peuvent ressurgir brutalement.

Il faut continuer à faire évoluer la loi sur la prescription qui prive certaines victimes de tout procès.

Par ailleurs, l'indemnisation est accordée par un magistrat sur la base d'un rapport d'expertise dont la mission, n'est pas toujours très complète, ou l'enfant n'est pas

toujours accompagné de son avocat ou d'un médecin conseil, ou son éventuel état de stress post traumatique n'est pas toujours décrit faute de relier les symptômes qu'il peut malheureusement présenter avec les infractions qu'il a pu vivre .....

Nous avons donc choisi, d'organiser notre prochaine journée sur l'état de stress post traumatique, et l'indemnisation de l'état de stress post traumatique.

Cette journée aura lieu le vendredi 20 septembre 2019 à la salle Cocteau à Bourg de péage.

Des pré- programmes sont à votre disposition et nous vous remercions de bien vouloir faire circuler l'information le plus largement possible

- **SERVICE CIVIQUE**

Notre Association va recruter avec le soutien de la FOL qui va prendre en charge la partie administrative de ce recrutement un jeune en service civique entre septembre 2019 et juin 2020.

Martine MALSERT a accepté de prendre en charge toutes les formalités administratives liées à son recrutement puis d'être sa tutrice au sein de notre Association, je la remercie au nom de CHRYSALLIS pour son investissement.

Cette personne en emploi civique suivra la formation initiale d'administrateur Ad'Hoc ; elle participera notamment au suivi des dossiers en cours, à la création d'outils de communication, assistera aux divers procès, sera en lien avec les autres institutions de la Justice,.....

**Je voudrais terminer en vous disant que je trouve extrêmement intéressant, le fait que d'anciennes victimes acceptent de parler à visage découvert et révéler par des films, des spectacles, des créations artistiques ce qu'elles ont vécu et ressenti.**

**Cela ne peut qu'aider les victimes actuelles et nourrir une réflexion de la société sur notre système actuel de prise en charge (ou de non prise en charge ?) de ces enfants.**

**Notre association ne vivant que grâce à l'engagement bénévole de son conseil d'administration et à la forte implication de ses membres qui n'hésitent pas, même retraités, à aller se former pour mieux comprendre et appréhender les missions,**

**nous avons besoin de votre soutien notamment par la souscription de votre adhésion qui est une manière de témoigner de votre solidarité vis-à-vis de notre engagement envers les enfants que nous accompagnons et défendons.**

**Je vous remercie de votre attention, de votre présence et je vous invite à prolonger cette AG autour d'un moment de convivialité.**

**O DELLENBACH**

**Présidente de Chrysallis Drôme**